

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00951

Numéro SIREN : 892 382 599

Nom ou dénomination : V-TRUCKS

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 5213

V-TRUCKS
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : Zone Industrielle n°1 rue Victor Delbove, 59770 MARLY
892 382 599 RCS VALENCIENNES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A dix-huit heures,

Monsieur Frédéric LEFEBVRE,
demeurant 64 Dieweg, 1180 UCCLE,

Associé unique de la société V-TRUCKS,

En présence de la société 7.com, Présidente non associée de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

La société 7.com, Présidente non associée a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 et le rapport de gestion de la Présidente ont été adressés à l'associé unique.

II - A pris les décisions suivantes :

-
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce,
-
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
-

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 823-2-2 du Code de commerce, de nommer la Société KPMG, Société Anonyme ayant son siège social sis à NANTERRE, 92066, Tour Eqho, 2

7k

avenue Gambetta, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit classique, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

.....

SEPTIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Monsieur Frédéric LEFEBVRE